



**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La préfète

Troyes, le 13 octobre 2022

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre d'un projet de parc photovoltaïque au sol que vous portez sur le territoire de la commune de Vendevre-sur-Barse, vous m'avez transmis l'étude agricole préalable, qui constitue le volet agricole de l'étude d'impact du projet soumis à enquête publique au sens de l'article L122-1 du code de l'environnement.

Cette étude a été présentée à la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) qui s'est tenue le 22 septembre 2022.

La CDPENAF a émis un avis favorable à la majorité sur le dossier de compensation collective agricole.

En conséquence, j'émet un avis favorable sur l'étude préalable proposée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Cécile DINDAR

Monsieur le Directeur
KRONOS IB-VOGT 15 SAS
9 croisée des Lys
68300 SAINT-LOUIS